



**Élection spéciale
d'août 2024**

**Brochure des électeurs du
Comté de Deschutes en
français**

Brochure des électeurs



Élection spéciale du 27 août 2024

Cette brochure des électeurs a pour but de fournir aux électeurs des informations supplémentaires sur cette mesure. Votre bulletin de vote ne contiendra que les questions sur lesquelles vous avez le droit de voter, en fonction de votre lieu de résidence. Le texte des mesures et des argumentaires est imprimé tel que présenté.

Emplacements des sites de dépôt de bulletins de vote

Ouvert le vendredi 9 août : Disponibles 7 jours sur 7,
le jour du scrutin, mardi 27 août : ouvert jusqu'à 20h00

Bend

Centre des services de Deschutes (Deschutes Services Center)

1300 NW Wall St, Bend

(Boîtes de dépôt extérieures, accessibles à pied ou en voiture, situées sur le côté ouest du bâtiment)

La Pine

Bibliothèque publique de La Pine (La Pine Public Library)

16425 1st St, La Pine

(Boîte située au 1st St & Huntington Rd)

Sisters

Hôtel de ville de Sisters (Sisters City Hall)

520 E Cascade Ave, Sisters

(Boîte située en face de l'Hôtel de ville)

Postez votre bulletin de vote dans votre enveloppe de retour préaffranchie avant **20h00, le mardi 27 août 2024**. N'oubliez pas de signer votre enveloppe de vote. Les bulletins de vote envoyés par la poste, portant le cachet du Service postal des États-Unis (United States Postal Service, USPS) au plus tard à 20h00 le jour du scrutin et reçus par le bureau du greffier au plus tard le 3 septembre 2024 seront acceptés.

Bureau du Greffier du Comté, 1300 NW Wall St, Suite 202 (2nd Floor), Bend

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 | Jour des élections, de 7h00 à 20h00

-- Des isoloirs sont disponibles --

Informations sur le vote

Inscription au vote

Pour bénéficier du droit de voter à l'élection spéciale du 27 août 2024, une carte d'inscription de l'électeur dûment remplie doit être envoyée au plus tard le mardi 6 août 2024, le cachet de la poste faisant foi.

Pour être inscrit pour voter en Oregon, vous devez être :

1. Résident de l'État d'Oregon
2. Citoyen des États-Unis.
3. Âgé d'au moins 18 ans le jour des élections.

Vous devez actualiser votre inscription si :

1. Vous avez déménagé ou si votre adresse postale a changé.
2. Votre nom a changé.
3. Vous souhaitez modifier votre affiliation à un parti.

Remarque importante : Si vous avez déménagé ou changé de nom, et si vous n'avez pas encore actualisé votre inscription, vous conservez votre admissibilité au vote. Appelez le bureau des élections du Comté de Deschutes (Deschutes County Elections Office) au (541) 388-6547 ou envoyez un e-mail à l'adresse suivante elections@deschutescounty.gov pour de plus amples informations.

Contact :

Bureau des élections du Comté de Deschutes (Deschutes County Elections Office)
(541) 388-6547 Deschutescounty.gov/elections elections@deschutescounty.gov
1 (866) ORE-VOTES (se habla Español) www.oregonvotes.gov
TTY 1 (800) 735-2900

Avis de non-responsabilité :

L'exactitude des informations fournies dans les déclarations ou les argumentaires par un candidat, par un parti politique, par une assemblée d'électeurs ou par une personne soutenant ou s'opposant à une mesure n'a pas été vérifiée par le Comté de Deschutes.

Électeurs handicapés :

Si vous avez besoin d'aide pour voter ou pour déposer votre bulletin de vote, appelez le bureau des élections du Comté de Deschutes (Deschutes County Elections Office) au (541) 388-6547. Nous mettrons à votre disposition deux employés pour vous aider à voter. Vous pouvez également vous faire aider par un ami, un membre de votre famille ou toute autre personne de confiance, mais qui n'est pas affiliée à votre employeur ou à votre syndicat.

Une version audio de la brochure des électeurs peut être téléchargée sur notre site web. Les électeurs peuvent également la commander en prenant contact auprès de Ressources pour la vie autonome (Independent Living Resources) au (503) 232-7411, info@irl.org, ou TTY (503) 232-8408.

Instructions de vote

Votre paquet de bulletins de vote contiendra les éléments suivants :

- Un bulletin de vote imprimé
 - Une enveloppe de retour préaffranchie à signer
 - La Brochure des électeurs
-

Examinez votre bulletin de vote officiel et votez :

Examinez votre bulletin de vote officiel et repérez l'ovale de réponse correspondant au candidat ou à la Mesure de votre choix pour chaque scrutin. Pour voter, remplissez complètement l'ovale (●) à côté de vos choix à l'aide d'un stylo (encre noire ou bleue). N'utilisez pas de stylo-feutre.

Réexaminez votre bulletin de vote :

Assurez-vous d'avoir correctement marqué votre choix pour chaque scrutin. Votre bulletin de vote officiel peut présenter des scrutins/mesures imprimés sur les deux côtés du bulletin de vote.

Préparation au renvoi de votre bulletin de vote :

Insérez votre bulletin de vote dans l'enveloppe de retour préaffranchie. Le personnel électoral veillera à la confidentialité de votre bulletin de vote. Lisez la déclaration de l'électeur sur l'enveloppe de retour et signez dans la case de signature.

Signature de votre enveloppe de retour du bulletin de vote :

Votre bulletin de vote ne sera pas comptabilisé si l'enveloppe de retour n'est pas signée. Chaque signature est vérifiée par rapport à la signature d'inscription figurant dans le dossier et cette dernière doit correspondre pour que le bulletin de vote soit comptabilisé.

Retour de votre bulletin de vote :

- **Par courrier :** Renvoyez votre bulletin de vote dans votre enveloppe de retour du bulletin de vote signée et scellée. Aucun affranchissement n'est nécessaire. Postez votre bulletin de vote au plus tard le mardi 27 août 2024. Les bulletins de vote envoyés par la poste, portant le cachet du Service postal des États-Unis (United States Postal Service, USPS) au plus tard à 20h00 le jour du scrutin et reçus par le bureau du greffier au plus tard mardi, le 3 septembre 2024 seront acceptés.
 - **Dans un site de dépôt officiel :** Déposez l'enveloppe de retour de vote signée et scellée à un site de dépôt officiel au plus tard à 20h00 le jour des élections. L'affranchissement n'est pas nécessaire.
-

N'oubliez pas de vérifier les deux côtés de votre bulletin de vote. Certains bulletins de vote peuvent comporter des scrutins/mesures sur les deux côtés.

Comment voter

1. Complétez votre bulletin de vote

- Pour voter, remplissez complètement l'ovale situé à côté de votre choix avec un stylo (encre noire ou bleue). N'utilisez pas de stylo-feutre.
- Pour voter pour une personne qui ne figure pas sur le bulletin de vote, remplissez l'ovale situé à côté de la ligne « write-in » (vote écrit à la main), puis écrivez lisiblement le nom de la personne sur la ligne prévue à cet effet. N'inscrivez pas le nom d'un candidat qui figure déjà sur le bulletin de vote.
- Vous n'êtes pas obligé de voter sur tous les scrutins. Ceux pour lesquels vous votez seront quand même comptabilisés.

2. Recherchez les erreurs

- Si vous votez pour plus d'options que ce qui est autorisé, votre vote **ne sera pas comptabilisé** pour ce scrutin.
- Si vous faites une erreur sur votre bulletin de vote, vous pouvez y apporter vos modifications. Rayez d'un trait le nom complet du candidat ou de la réponse à la mesure. Vous avez alors la possibilité de faire un autre choix.
- Contactez le bureau des élections du Comté de Deschutes (Deschutes County Elections Office) au (541) 388-6547 pour demander un bulletin de vote de remplacement si :
 - vous faites une erreur que vous ne pouvez pas corriger
 - votre bulletin de vote est endommagé ou abîmé
 - vous avez perdu votre bulletin de vote

3. Insérez le bulletin de vote et signez l'enveloppe de retour

- N'insérez que votre bulletin de vote (pas celui d'une autre personne) dans l'enveloppe de retour. *(Si nous recevons une enveloppe contenant plusieurs bulletins de vote, tous les bulletins de vote inclus seront rejetés et ne seront pas comptabilisés).*
- Vous devez signer votre enveloppe de retour du bulletin de vote, **sinon votre vote ne sera pas comptabilisé**.
- La signature figurant sur l'enveloppe de retour du bulletin de vote de chaque électeur est vérifiée par rapport à la signature figurant dans son dossier. Les signatures doivent correspondre avant qu'un bulletin de vote puisse être comptabilisé. Si votre signature a changé, veuillez actualiser votre inscription d'électeur.

4. Retournez votre bulletin de vote

- **Par courrier** : Renvoyez votre bulletin de vote dans votre enveloppe de retour du bulletin de vote signée et scellée. L'affranchissement n'est pas nécessaire. Postez votre bulletin de vote au plus tard le mardi 27 août 2024. Les bulletins de

vote envoyés par la poste, portant le cachet du Service postal des États-Unis (United States Postal Service, USPS) au plus tard à 20h00 le jour du scrutin et reçus par le bureau du greffier au plus tard mardi, le 3 septembre 2024 seront acceptés.

- **Dans un site de dépôt officiel** : Déposez l'enveloppe de retour de vote signée et scellée à un site de dépôt officiel au plus tard à 20h00 le jour des élections. L'affranchissement n'est pas nécessaire.

Mesure 9-171 – District rural de protection contre les incendies de Black Butte Ranch (Black Butte Ranch Fire Protection District)

Taxe d'option locale sur cinq ans pour les services d'incendie et d'urgence.

Question : Le District doit-il imposer \$2,00 par tranche de \$1000 de valeur imposable pendant cinq ans pour le fonctionnement général à partir de 2025-2026 ?

Cette mesure peut entraîner une augmentation des taxes foncières de plus de trois pour cent.

Résumé : Cette mesure ne peut prendre effet qu'avec un taux de participation des électeurs d'au moins 50 % lors de l'élection.

Le District rural de protection contre les incendies de Black Butte Ranch (Black Butte Ranch Fire Protection District) (le « District ») prend en charge les services médicaux d'urgence de ses résidents, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ces services sont assurés par un mélange de personnels rémunérés et de bénévoles.

En cas d'adoption, la mesure assurerait les recettes fiscales d'option locale à un taux de \$2,00 pour \$1000 de valeur imposable pendant cinq ans, à compter du 1er juillet 2025. Le prélèvement actuel de \$1,76 pour \$1000 de valeur imposable expire le 30 juin 2025 et sera remplacé par ce nouveau prélèvement.

Les recettes provenant de cette redevance d'exploitation permettraient au District de continuer à assumer les coûts annuels des services d'incendie et de soins médicaux d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en maintenant les niveaux de service actuels. Le taux d'imposition permanent du District couvre environ 45 % de son budget. Ce prélèvement et d'autres ressources permettraient de couvrir les 55 % restants. Sans le financement issu d'un impôt d'option locale, le District devra réduire à la fois les services et leur niveau.

Le taux proposé augmentera approximativement ainsi : \$1.638.480 en 2025-2026, \$1.687.635 en 2026-2027, \$1.738.264 en 2027-2028 ; \$1.790.412 en 2028-2029, et \$1.844.124 en 2029-2030 pour un total s'élevant à \$8.698.915.

Déclaration explicative

Le District rural de protection contre les incendies de Black Butte Ranch (Black Butte Ranch Rural Fire Protection) (le « District ») prend en charge les services médicaux d'urgence de ses résidents, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le District assure la protection contre les incendies (bâtiments et incendie de forêt), des services d'aide aux victimes et des services d'assistance aux véhicules et des services de prévention d'incendie, sur les 777 hectares de Black Butte Ranch. En plus, le personnel du District assure des services avancés d'urgence vitale, la désincarcération de véhicules, et des services de transport par ambulance vers notre zone de service d'ambulance (Ambulance Service Area, ASA) de plus de 31 kilomètres carrés.

Le District est composé de neuf employés, dont trois (3) pompiers paramédicaux, trois (3) chefs d'équipe paramédicaux auxiliaires, un chef adjoint des pompiers, un chef des pompiers et un assistant administratif. Le District compte également plusieurs résidents bénévoles, et fait parfois appel à employés saisonniers, à temps partiel ou temporaires.

Notre mission consiste à protéger la vie et la propriété dans notre communauté, par l'excellence dans l'extinction des incendies, les soins médicaux d'urgence, l'éducation du public et le développement professionnel. Nous nous engageons à travailler en collaboration avec nos collègues pompiers pour garantir un niveau optimal de service pour tous les citoyens et touristes de notre formidable communauté.

Le taux d'imposition permanent actuel du District est de \$1,4677 par tranche de \$1000 de valeur imposable du bien immobilier dans le District. Le District a proposé un impôt d'option locale pour accroître son budget opérationnel. Le taux d'imposition annuel moyen estimé est d'environ \$2,000 par tranche de \$1000 de valeur imposable du bien immobilier. Pour un foyer d'une valeur imposable de \$550.000, le coût annuel estimé atteindra \$1.100 par an, soit environ \$91,67 par mois.

Ce prélèvement remplacerait le prélèvement actuel expirant au 30 juin 2025, de \$1,76 pour \$1000 de valeur foncière estimée, ce qui occasionnera une augmentation nette de \$0,24 pour \$1000 chez un foyer de \$550.000 dollars, ce qui se traduit par une augmentation annuelle estimée à environ \$132 par an ou \$11 par mois.

La Constitution de l'Oregon limite l'augmentation annuelle de l'impôt foncier d'un foyer à 3 % par rapport à l'année fiscale précédente. Étant donné que Black Butte Ranch frôle la surpopulation, la croissance des recettes fiscales provenant de nouvelles constructions ou d'agrandissements est minime, voire inexistante. Les frais liés aux opérations du District augmentent plus rapidement que les revenus fonciers. Les opérations augmentant à un rythme plus élevé que les valeurs d'évaluation des propriétés, et la croissance étant faible, le District n'est pas en mesure de conserver son niveau actuel de service avec les sources de revenus existantes.

Cet impôt d'option locale permettra de financer en intégralité notre personnel minimum actuel ainsi que les opérations sur cinq ans, et évitera une réduction, voire une suppression des services. Sans le financement issu d'un impôt d'option locale, le District serait contraint de réduire à la fois les services et leur niveau.

Publié par : Dan Tucker, RFPD de Black Butte Ranch

Mesure 9-172 – District routier numéro 8 du Comté de Deschutes (Deschutes County Special Road District #8)

Prélèvement d'option locale sur cinq ans pour l'amélioration de l'état des routes du District

Question : Le District doit-il prélever \$2,80 par tranche de \$1000 de valeur foncière estimée à partir de 2024-2025 pour améliorer l'état des routes ? Cette mesure peut entraîner une augmentation des impôts fonciers de plus de trois pour cent.

Résumé : Cette mesure ne peut prendre effet qu'avec un taux de participation des électeurs d'au moins 50 % lors de l'élection. Le District routier numéro 8 (Special Road District #8) a été créé afin d'améliorer l'état des routes à l'aide d'un financement par cotisations prélevées sur 556 propriétés du district. Les fonds généraux du District couvrent les dépenses opérationnelles, l'assurance, les réparations, la déclivité, le déneigement, les panneaux de sécurité routière, et les zones de protection contre les incendies/des couloirs de sécurité sur 17,5 km de routes.

Cela fait plus de 20 ans que les routes n'ont pas été gravillonnées. Le coût du gravier et du carburant a augmenté de manière significative au cours des trois dernières années. Le District estime une dépense de \$800.000 pour le gravier de surface et son compactage sur 17,5 km de routes. Le taux d'imposition permanent actuel du District génère environ \$90.000 par an. Pour construire les améliorations routières nécessaires, le District propose de prélever \$2,80 par tranche de \$1000 de valeur imposable pendant cinq années consécutives à partir de 2024-2025. Ce prélèvement générera suffisamment de revenus au District pour réparer l'intégralité des routes et garantir une déclivité, une couche de roulement et un gravier de surface convenables.

Les revenus engendrés par cette mesure sont estimés à environ \$160.754 en 2024-25 ; \$166.379 en 2025-26 ; \$172.203 en 2026-27 ; \$178.228 en 2027-28 ; et \$184.467 en 2028-29. Soit un revenu total estimé de \$862.031.

Vous trouverez plus d'informations sur notre site Web RD8.SpecialDistrict.org.

Déclaration explicative

Le District routier numéro 8 (Special Road District #8) (« District ») a été créé afin d'améliorer l'état des routes financées par des évaluations spéciales des propriétés bénéficiaires. Les fonds généraux du District financent les dépenses opérationnelles,

l'assurance, les réparations, la déclivité, le déneigement, les panneaux de sécurité routière, et les zones de protection contre les incendies et des couloirs de sécurité sur 17,5 km de routes au sein du District.

Les routes du District sont très largement fréquentées par les résidents du District ou par les résidents des zones environnantes, et les personnes rejoignant les terres BLM et le fleuve Deschutes (Deschutes River) à l'ouest. Pour maintenir les routes en bon état, il est nécessaire d'appliquer régulièrement du gravier. Le District n'a pas ajouté de gravier sur les routes depuis plus de 20 ans. De plus, les résidents du District demandent l'application d'un produit de dépoussiérage des routes.

Lors de la création du District, l'inspecteur des impôts du Comté de Deschutes (Deschutes County Tax Assessor) a fixé le taux permanent d'imposition à \$1,6239 par tranche de \$1000 de valeur imposable estimée. Ce taux correspond au taux permanent et ne peut être modifié qu'avec l'approbation par vote de la population de l'État de l'Oregon lors d'une élection au niveau de l'État. Étant donné l'augmentation des prix du gravier, du carburant et des équipements lourds, le District estime à 800 000 dollars le coût pour le gravier de surface et son compactage sur 17,5 km. Le taux d'imposition permanent actuel du District génère environ \$90.000 par an. Pour ajouter du gravier de surface à la totalité des routes du District, nous proposons un prélèvement de \$2,80 par tranche de \$1000 de valeur foncière estimée pendant cinq années consécutives à partir de 2024-2025.

Nous estimons que cette mesure génèrera entre \$160.750 et \$184.500 par an, avec un revenu total estimé à \$860.000 sur une période de cinq ans. Cette mesure permettra au District d'acheter du gravier de surface et de financer sa répartition, sa mise à niveau et son compactage, pour garantir une déclivité et une couche de roulement convenables sur nos routes. Cela permettra d'éviter les grandes flaques d'eau, les nids de poules et la dégradation du revêtement routier. Ces revenus peuvent également permettre l'application régulière de produits de dépoussiérage. Pour plus d'informations, consultez le site Web du District : <https://rd8.specialdistrict.org/>

Publié par : Melanie Butler, Secrétaire, Conseil d'administration, District routier numéro 8 (Special Road District #8)